



HONORAIRES D'AGENCE

Arrêté Ministériel du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

SARL SANTERIMMO – 18 rue Eustache Lesueur 80500 MONTDIDIER

RCS AMIENS n° 490 329 620 et TVA n° FR71490329620

Carte professionnelle n°CPI 8001 2016 000 005 713 délivrée par CCI d'AMIENS-PICARDIE

Garantie financière 120 000€ pour « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et 360 000€ pour « gestion immobilière » par

GALLIAN - 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Assurance responsabilité civile souscrite auprès de MMA ENTREPRISE – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS

Médiation de la consommation : ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS

HONORAIRES APPLICABLES A COMPTER DU 27/06/2018

➤ VENTE

Barème d'honoraires forfaitaires par tranches non cumulatives de prix TTC

PRIX DE VENTE	MONTANT FORFAITAIRE
Inférieur à 50 000€	3 500€
De 50 000 à 74 999€	5 000€
De 75 000 à 99 999€	6 000€
De 100 000 à 149 999€	7 000€
De 150 000 à 199 999€	8 000€
De 200 000 à 249 999€	10 000€
De 250 000 à 299 999€	12 000€
De 300 000 à 499 999€	15 000€
Supérieur à 500 000€	20 000€

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire dans le mandat

Les honoraires comprennent :

- Rédaction et prise de mandat
- Création du dossier de vente et vérification de tous les éléments nécessaires à celle-ci
- Réalisation d'un reportage photo et mise en publicité du bien sur différents supports
- Recherche des acquéreurs
- Visites
- Rédaction et réception de l'offre d'achat
- Négociation entre les parties
- Rédaction et signature du compromis de vente
- Suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique
- Assistance à la signature de l'acte devant notaire

HONORAIRES POUR AVIS DE VALEUR : 50.00€ TTC (comprenant : déplacement, visite sur place, rédaction de l'attestation et frais d'affranchissement)

L'avis de valeur est offert s'il constitue l'accessoire d'un mandat de vente

➤ LOCATION

- **Baux d'habitation** : rémunération TTC équivalente à un mois de loyer et ne dépassant pas 8€/m² pour chaque partie (comprenant : organisation des visites, constitution des dossiers, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux d'entrée), outre le coût de l'état des lieux d'un montant de 50.00€ TTC pour chaque partie et ne dépassant pas 3€/m²
- **Gestion locative** : honoraires de gestion 6% TTC sur les loyers et charges encaissés, à la charge du mandant